

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 11 février 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 février 2014

2014 DVD 28 Aménagement des espaces publics du secteur MACDONALD EOLE EVANGILE (19^{ème}) - Promenade Sud. Approbation du principe de lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des espaces publics végétalisés.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 janvier 2014, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande d'approuver le principe de lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres restreint pour la maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation des espaces publics végétalisés de la promenade sud dans le secteur ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 3 février 2014 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres restreint en application des articles 24, 39, 40, 60 à 64 et 74 du Code des marchés publics pour la maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation des espaces publics végétalisés de la promenade sud dans le secteur MACDONALD EOLE EVANGILE du GPRU Paris Nord Est à Paris (19^{ème}).

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23, article 2315, rubrique 822, mission 61000-99-020 du budget d'investissement de la Ville de Paris.